



Délibération  
N° 2025-003

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : REDYNAMISATION DU VILLAGE DE SAN MARTINO : SOLLICITATION DU FONDS DE  
CONCOURS

Date de la convocation : 06 MARS 2025

# SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX MARS à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme GHELARDINI Vanina.

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 2
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance du 30 juillet 2024, le Conseil Municipal approuvait le programme de revitalisation du village, dont un volet central est le volet économique. On pourra toujours constater que depuis début septembre, c'est fini, il n'y a plus de commerce, plus possible de prendre un café, si ce n'est celui qui est offert à la Poste-Mairie Annexe, ou dans le local associatif à ses heures d'activité.

La Commune souhaite agir sur les leviers économiques et sociaux pour revitaliser le village. Il est urgent désormais d'offrir à la population un espace où il est possible de se retrouver pour échanger, consommer des produits locaux, se restaurer toute l'année avec ses amis ou sa famille, ou encore, avoir à proximité des produits de première nécessité ce qui éviterait certains déplacements pour faire les courses.



Ce programme, dont le coût est estimé à 650 000 euros, comporte la réfection complète du rez-de-chaussée de la bâtisse U San Martinu, la dalle supérieure doit être totalement refaite, mais également une intervention importante sur la toiture. Il s'agira également d'aménager une partie des VRD pour garantir l'accessibilité et le traitement des eaux pluviales.

L'aide de l'État a déjà été sollicitée à hauteur de 60% au titre du Fonds vert- (fonds friches)... / et à défaut la –DETR ou la DSIL ou autre mesure. Il est proposé de compléter le financement en sollicitant le fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Bastia à hauteur de 20%

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

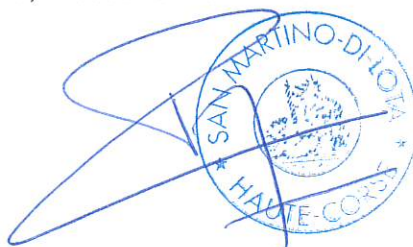
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter les aides susvisées
- Fixe ainsi le plan de financement

Opération : U San Martinu - redynamisation du village - phase 1a : Commerce	Montant HT	taux
Etat	390 000,00 €	60%
Communauté d'Agglomération de Bastia - fonds de Concours	130 000,00 €	20%
Commune	130 000,00 €	20%
total	650 000,00 €	100%

- Autorise madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement, y compris en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget - Opération 20-01- ACP 2023-03-2001 U San Martinu

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250310-2025-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025